

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
APROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DE LA FONDATION DE LA
COMMUNE DE JUSSY POUR LE LOGEMENT

Vu les comptes annuels 2025 et le message du Conseil de Fondation,

Vu le rapport de l'organe de révision de BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, à Genève, du 20 avril 2026, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025,

Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement, du 6 janvier 1992,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

11 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité

sur 12 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. D'approuver les comptes de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement, pour l'exercice 2025 dans leur intégralités, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025, présentant un total des charges de CHF 1'043'906.10 et des revenus de CHF 1'750'185.43, soit un excédent de revenus de CHF 706'279.33.
3. D'approuver le bilan au 31.12.2025 qui se monte à CHF 49'176'657.07 tant à l'actif qu'au passif.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU
22.06.2026

La Présidente

Laura Mathil

Le Secrétaire

Christophe Mage